

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 avril à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 6 avril dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Martine LAURENT, Jérôme VALLIN, Jacqueline DOHET, Jean-Jacques VANWESEMAEL, Sandrine CHEVALIER, Sébastien PERRIOT, Alain MONNAERT, Adjoint(e)s au Maire, Georges DE SAUW (arrivé à 18 H 40), Daniel GOUBEL, Daniel CARLIER, Jean-Paul PRUVOST, Alain DAUBERCY, Edith BAUWENS, Maryline LEBRUN, Emmanuel LEMOINE, Sylvain COLIN, Didier HOLT, Jean-Claude SZYPULA, Rémi MIQUET (parti à 20 H 10 pour raisons de santé), Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Etaient excusés :

Audrey ROBLIN a donné procuration à Alain DAUBERCY.
Carole DEMAURY a donné procuration à Maryline LEBRUN.
Zora ZOUAOUI a donné procuration à Martine LAURENT.
Françoise MORELLE a donné procuration à Jacqueline DOHET.
Bérengère DUBAR a donné procuration à Jean-Jacques VANWESEMAEL.
Sylvie FAUVERGUE a donné procuration à Jérôme VALLIN.
Samir EL AABBAOUI a donné procuration à Christian MUSIAL.
Angéla BAUDUIN a donné procuration à Rémi MIQUET.
Karim MAMMOU a donné procuration à Didier HOLT.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Martine LAURENT, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal :

A l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2018.

A la majorité (4 absentions de la liste « Construisons ensemble Leforest au futur » : M. Holt, M. Miquet, et 2 procurations : Mme Bauduin, M. Mammou) :

- Adopte le Compte Administratif 2017 tel que présenté, et qui fait état d'un excédent de 573 533,61 €.

A l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion 2017 dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme aux écritures de l'ordonnateur.

A la majorité (4 absentions de la liste « Construisons ensemble Leforest au futur » : M. Holt, M. Miquet, et 2 procurations : Mme Bauduin, M. Mammou) :

- Constate le nouvel excédent de fonctionnement de 573 533, 61 € et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - Affectation à la section d'investissement : 320 000 €
 - Report à la section de fonctionnement : 253 533,61 €

A la majorité (5 absentions de M. Seypula et de la liste « Construisons ensemble Leforest au futur » : M. Holt, M. Miquet, et 2 procurations : Mme Bauduin, M. Mammou) :

- Vote les taux d'imposition suivants (taux inchangés depuis 2010)
 - Taxe d'habitation : 18,70 %
 - Taxe sur le foncier bâti : 34,35 %
 - Taxe sur le foncier non bâti : 95,64 %
- Et fixe le produit fiscal attendu net à la somme de 2 628 340 €.

A l'unanimité :

- Valide l'actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiements au titre du programme pluriannuel d'investissement établi pour la piscine.

A la majorité (4 absentions de la liste « Construisons ensemble Leforest au futur » : M. Holt, M. Miquet, et 2 procurations : Mme Bauduin, M. Mammou) :

- Adopte le Budget Primitif 2018 équilibré à :
 - Section de fonctionnement : 7 100 317,12 €
 - Section d'investissement : 2 648 979,57 €.

A l'unanimité (sauf pour la délibération 3-2 : convention avec la S.N.C.F. Réseau pour laquelle M. Holt est sorti de la salle et n'a donc pas participé au vote).

- Valide la subvention de 231 000 € octroyée au C.C.A.S. en 2018, afin de lui permettre de mettre en œuvre ses actions envers les personnes en difficulté.
- Valide le tableau des subventions allouées aux associations pour un montant global de 104 185 €.
- Autorise la sollicitation de la C.A.H.C. afin de pouvoir bénéficier, pour le rachat et la mise aux normes d'une cellule commerciale à Leforest, du fonds de concours mis en place pour la sauvegarde du commerce de proximité.
- Autorise la signature de la convention de mise à disposition par la C.A.H.C., à titre gracieux et pour une durée de 10 ans, de la parcelle A.C. n°770 en partie, d'une superficie de 3 300 m² environ, sise rue de Dury et rue d'Amiens.
- Autorise la signature de la convention d'occupation avec la S.N.C.F.-Réseau, d'une portion de la parcelle A.H. n° 567, afin de permettre l'extension du parking aux abords de la gare. La convention d'une durée de 10 ans est consentie à titre gracieux ; les frais d'aménagement, d'entretien et de gestion des ouvrages incombant à la Ville.
- Autorise la signature de conventions d'occupation temporaire et d'entretien avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais pour l'aménagement sécuritaire devant l'école Voltaire.
- Décide de dénommer « Chemin des Ecoliers », la voie de desserte à l'arrière de l'école Voltaire.
- Autorise la signature d'une convention avec la C.A.H.C. afin de lui permettre d'intervenir sur les parcelles communales pour les travaux d'entretien du filet Morand.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 200 € à un jeune Leforestois pour sa participation à l'Enduropale 2018.
- Valide l'octroi d'une subvention de 4 000 € à l'Association de Gestion du Fonds de Participation des Habitants pour l'édition 2018 de « Leforest-Land / les Hauts de France en fête » cofinancée par le Conseil Régional.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 800 € au Comité des Fêtes de la Gare pour la coordination de la Fête des Voisins 2018.
- Valide l'octroi d'une subvention de 45 € par jeune Leforestois inscrit à l'école des jeunes sapeurs-pompiers de la C.A.H.C., soit 90 € pour l'année 2018.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association « Harmonie Républicaine de Leforest » afin de participer au cofinancement de nouveaux costumes pour les musiciennes et musiciens.
- Valide le tableau des emplois tel que présenté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 25.

L'ensemble des délibérations, débats et questions posées, est consultable en Mairie, disponible sur le site Internet ou sous forme d'un C. D. audio fourni gratuitement sur simple demande.